

Direction départementale des territoires
de la Haute-Vienne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2023, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente et un (31) jours consécutifs, du samedi 25 mars 2023 au lundi 24 avril 2023 inclus, dans les communes listées ci-après, au sujet de la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-89 et suivants du code de l'environnement, dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Briançonnais, déposée par le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV).

Liste des communes :

Boisseuil, Bosmie-l'Aiguille, Chateau-Chervix, Chateaufort-la-Forêt, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Glanges, Janailhac, Jourgnac, La Croisille-sur-Briançonnais, La Geneytouse, La Porcherie, La Roche-l'Abeille, Le Vigen, Linards, Magnac-Bourg, Nexon, Pierre-Bufferie, Saint-Bonnet-Briançonnais, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Méard, Saint-Paul, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Vitte-sur-Briançonnais, Solignac, Surdoux, Vicq-sur-Breuilh.

Un exemplaire du dossier d'enquête comprenant les informations environnementales sera accessible pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, en mairie de Boisseuil située place Soneja 87220 Boisseuil, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairie de Boisseuil ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Boisseuil ou par mail : iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourra pas être pris en considération.

Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès du syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) – Tél : 05 55 70 77 17 – Courriel : contact@syndicat-bassin-vienne.fr.

Madame Ambre LAPLAUD, consultante indépendante en politiques publiques, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public dans les mairies, aux jours et heures indiqués ci-après :

Communes :	Dates :	Heures :
Boisseuil	Samedi 25 mars 2023	De 10 h à 12 h
Saint-Jean-Ligoure	Samedi 1 ^{er} avril 2023	De 10 h à 12 h
Pierre-Bufferie	Mercredi 12 avril 2023	De 10 h à 12 h
Saint-Méard	Jeudi 20 avril 2023	De 10 h à 12 h
Saint-Bonnet-sur-Briançonnais	Jeudi 20 avril 2023	De 14 h à 16 h
Boisseuil	Lundi 24 avril 2023	De 17 h à 19 h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté préfectoral de la préfète de la Haute-Vienne.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des

conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>.